

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU
3 avril 2025

OBJET DE LA
DELIBERATION

CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT
« ACCUEIL
ADOLESCENTS »

Séance ordinaire du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 3 avril à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 mars 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme ANDRE Laëtitia). Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme MIJUN Peggy. M. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. VANDERSTEEN Pascal (Proc. De Mme LEWILLE Laura). Mme MADAU Graziella. MM. SZYSZKA Jacques. DUMON Michel. Mme LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme CASSEZ Laëtitia. M. DEBEAUMONT Pierre. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia. M. HENAUX Christophe.

Absent excusé : M. GIBOIRE Antoine.

Absents : M. THERY Éric. Mme JORION Geneviève.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Dans la continuité de sa politique en faveur de la jeunesse, la Commune de Douges poursuit son engagement en direction des adolescents en proposant des accueils de loisirs spécifiquement dédiés à ce public.

Afin de permettre le développement d'activités éducatives et de loisirs à destination des jeunes de 11 à 17 ans et de favoriser leur épanouissement, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (CAF) propose une convention d'objectifs et de financement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Cette convention permet à la Ville de bénéficier d'un soutien financier de la CAF pour :

- Le fonctionnement de l'Accueil Adolescents ;
- Le bonus territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;
- Le complément inclusif pour l'accueil des jeunes en situation de handicap.

Elle répond aux objectifs partagés d'accompagnement des familles, de promotion de l'inclusion et d'égalité d'accès aux loisirs éducatifs, contribuant ainsi à l'autonomie des adolescents et à la prévention des exclusions.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission « Petite Enfance - Jeunesse » du 25 mars 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à l'Accueil Adolescents avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution pour la période du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20250403-DEL14030420